



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Réf : CCAS25_09

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER.

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°09

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES ALIMENTAIRES

Les membres du CCAS sont informés que le Département propose des aides pour le fonctionnement des structures alimentaires.

Le CCAS peut donc solliciter le soutien financier du Département pour son épicerie sociale et solidaire Mon Beau Cabas pour les frais de fonctionnement suivants:

- frais de personnel correspondant à 0.8 ETP et frais relatifs au service civique présent 24h par semaine,
- achats de produits alimentaires et non alimentaires,
- frais liés au transport des produits,
- interventions de professionnels pour informer et sensibiliser les bénéficiaires à des thématiques qui les concernent

Dans ce cadre, il est proposé **aux membres du CCAS de solliciter une subvention de 9 500€ auprès du Département pour les frais de fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire** conformément au plan de financement suivant :

Subventions

- Département (agricolocal 4 %)3 000,00€
- Département (aide au fonctionnement des..... 9 500,00€
structures alimentaires 14 %)
- ANDES (8%)..... 5 759,00€

Fonds propres (62%)..... 42 051,00€

Vente des produits (11%)..... 7 650,00€

Total67 960,00 €

AR Prefecture

N°09 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_09-DE
Reçu le 03/02/2025

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- approuve la demande de subvention de 9 500€ auprès du Département pour les frais de fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire,
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

- 3 FEV. 2025



AR Prefecture

N°09 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_09-DE
Reçu le 03/02/2025